



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest

2-4 mars 2010
Bangkok

**RÔLE DES BUREAUX SOUS-RÉGIONAUX DANS LA RÉPONSE À
APPORTER AUX BESOINS PRIORITAIRES DES SOUS-RÉGIONS
SUIVANTES : ASIE DE L'EST ET DU NORD-EST**

(Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire)

**RÔLE DU BUREAU SOUS-RÉGIONAL POUR L'ASIE DE L'EST ET DU
NORD-EST DANS LA RÉPONSE À APPORTER AUX BESOINS
PRIORITAIRES DE LA SOUS-RÉGION**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le présent document traite du rôle du bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, établi à Incheon (République de Corée), dans la réponse à apporter aux besoins prioritaires de la sous-région. Sont brièvement examinés les domaines d'activité de la CESAP intéressant la sous-région, ainsi que certains principes généraux devant régir les relations entre le siège de la CESAP, le bureau sous-régional et les entités partenaires potentielles.

La réunion souhaitera peut-être donner au secrétariat des indications susceptibles de l'aider à continuer d'affiner le programme de travail du bureau sous-régional.

* La soumission tardive de ce document est due aux consultations exhaustives qu'a tenues le groupe de travail sur les bureaux sous-régionaux, composé de cadres supérieurs de la CESAP, pour définir l'ordre du jour et la portée de la réunion.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction	2
I. DOMAINES D'ACTIVITÉ DE LA CESAP INTÉRESSANT LA SOUS-RÉGION	2
II. DOMAINES D'ACTIVITÉ POTENTIELS DU BUREAU SOUS-RÉGIONAL	3
III. RELATIONS AVEC LES AUTRES ENTITÉS.....	3
IV. CONCLUSIONS ET OPTIONS À EXAMINER.....	4

Introduction

1. La composante 2 du sous-programme 8 de la CESAP (Activités sous-régionales pour le développement en Asie de l'Est et du Nord-Est) a pour principal objet d'appuyer les activités de la CESAP au niveau sous-régional par la mise en œuvre mieux ciblée d'un programme axé sur certaines grandes priorités. Sont couverts par ce bureau les pays suivants : Chine, Fédération de Russie, Japon, Mongolie, République de Corée et République populaire démocratique de Corée.

**I. DOMAINES D'ACTIVITÉ DE LA CESAP INTÉRESSANT
LA SOUS-RÉGION**

2. En ce qui concerne la sous-région Asie du Nord-Est, la CESAP, par le biais de la Division de l'environnement et du développement, joue actuellement un rôle de facilitation dans le cadre de deux initiatives sous-régionales ayant trait à l'environnement et à l'énergie : a) le Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est (NEASPEC); et b) le Mécanisme intergouvernemental de coopération énergétique en Asie du Nord-Est.

3. Le programme NEASPEC, lancé en 1993, est un mécanisme général de coopération intergouvernementale dans le cadre duquel la Chine, le Japon, la Mongolie, la République de Corée, la République populaire démocratique de Corée et la Fédération de Russie, mus par une vision commune, agissent de façon concertée pour s'attaquer aux problèmes environnementaux de la sous-région.

4. En novembre 2005 a été établi le Mécanisme intergouvernemental de coopération énergétique en Asie du Nord-Est, dont l'objectif est de faciliter la coopération et le commerce en matière d'énergie, et de renforcer la sécurité énergétique dans la sous-région. La création de ce mécanisme a été entérinée par le Comité de hauts fonctionnaires sur la coopération énergétique en Asie du Nord-Est à sa première session¹.

5. Chaque année, la CESAP publie un rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'une étude intitulée *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific*. Ces deux publications sont établies par la Division des politiques macroéconomiques et du développement et comportent une perspective sous-régionale.

¹ Voir le rapport de la première session du Comité de hauts fonctionnaires sur la coopération énergétique en Asie du Nord-Est (Oulan-Bator, 16-17 novembre 2005) (ESD/CECNEA/Rep.).

6. À travers la Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe, la CESAP met en œuvre des activités de partage du savoir et de renforcement des capacités, et élabore des documents techniques sur la préparation et l'alerte rapide multirisques en vue d'améliorer la gestion des catastrophes et de réduire les risques socioéconomiques, ce qui pourrait inclure une perspective sous-régionale.

II. DOMAINES D'ACTIVITÉ POTENTIELS DU BUREAU SOUS-RÉGIONAL

7. Le programme de travail à court terme du bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est vise principalement à apporter un soutien aux représentants des États membres, à renforcer les capacités des responsables gouvernementaux concernant certains aspects essentiels du développement (statistiques, environnement, énergie, infrastructures) et à partager le savoir grâce à la diffusion, dans la sous-région, de documents techniques sur les politiques et les bonnes pratiques du développement économique et social (voir A/64/6 (Sect. 18), par. 18.91). En outre, à la réunion du Groupe d'experts chargé de définir les priorités du nouveau bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est (Bangkok, 19-20 octobre 2009), les domaines définis comme prioritaires ont notamment été les suivants : le développement durable et l'environnement (avec une place particulière pour la croissance verte), l'énergie, le développement des infrastructures, le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, l'égalité entre les sexes et la réduction des risques de catastrophe (voir E/ESCAP/SRO/IGM/1/1, par. 10 et tableau).

8. Dans le court à moyen terme, on juge importante la collaboration avec les États membres, la société civile et les autres partenaires de développement concernés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. À moyen terme, on privilégiera le partage du savoir et le renforcement des capacités dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, ainsi que la diffusion de documents techniques.

9. On pourrait mettre en évidence la croissance verte et un modèle de développement sobre en carbone pour un développement durable, en tant que stratégie sous-régionale de développement avantageuse pour tous. Néanmoins, les activités relevant de ce domaine devraient recevoir un soutien suffisant de la part des États membres.

10. Le bureau sous-régional aiderait également le secrétariat de la CESAP à intégrer une dimension sexospécifique aux politiques et programmes de développement qui doivent être élaborés et mis en œuvre par les États membres.

III. RELATIONS AVEC LES AUTRES ENTITÉS

11. Collaborer davantage et nouer des relations plus étroites avec les organismes et institutions partenaires aux niveaux national et sous-régional, tout en appuyant les activités pertinentes réalisées au siège de la CESAP pour resserrer les liens avec les organismes, institutions et mécanismes régionaux, garantira une utilisation efficace des ressources.

12. Une approche harmonisée sera adoptée pour préserver l'équilibre voulu dans les activités faisant l'objet d'une collaboration entre le bureau sous-régional et le siège de la CESAP afin de gérer efficacement la charge de travail. Le cas échéant, la collaboration entre les différents bureaux sous-régionaux de la CESAP se caractérisera par la même approche.

13. Les relations que le bureau sous-régional entretiendra avec des organismes partenaires tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi qu'avec des institutions régionales comme le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) devraient, dans la mesure du possible, être complémentaires et éviter les doubles emplois.

IV. CONCLUSIONS ET OPTIONS À EXAMINER

14. Par le biais du bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, la CESAP a l'intention de fournir aux États membres des services plus efficaces. Dans un premier temps, le bureau sous-régional fera principalement porter ses activités sur la collaboration sous-régionale, la durabilité environnementale et l'énergie. Une approche complémentaire et équilibrée devrait être employée pour déterminer l'orientation des partenariats stratégiques et des liens opérationnels.

15. La réunion souhaitera peut-être recommander que le bureau sous-régional appuie l'action menée pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, y compris l'égalité entre les sexes, en tant que question intersectorielle pertinente pour les activités du bureau; et que des partenariats soient établis dans le court à moyen terme pour mettre en œuvre cette action.

16. La réunion souhaitera peut-être recommander que le bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est soit mandaté pour assumer le secrétariat permanent du programme NEASPEC à moyen terme.

17. La réunion souhaitera peut-être recommander que le bureau sous-régional diffuse des informations relatives aux pratiques optimales et aux succès recensés dans la sous-région Asie de l'Est et du Nord-Est dans différents domaines (politiques de développement socioéconomique efficaces, réduction de la pauvreté, sécurité et coopération énergétiques, durabilité environnementale, etc.), afin d'intensifier le partage du savoir au sein de la sous-région et avec d'autres sous-régions; et que ces informations soient également diffusées au niveau régional au moyen des activités du siège de la CESAP dans le court à moyen terme.

18. La réunion souhaitera peut-être recommander de réserver une place de choix à la perspective sous-régionale dans les activités de partage du savoir et de renforcement des capacités, ainsi que dans les documents ayant trait à la réduction des risques de catastrophe.

- - - - -